

- d) Donner instruction au procureur dont elle a retenu les services de cesser de représenter les membres qui refuseraient de signer l'accord de transaction.
3. En vue d'éviter un litige, l'Université offre aux étudiants dont la liste figure en annexe C au présent accord de transiger au sujet des conséquences de leur déménagement et des travaux de construction selon les dispositions de l'accord de transaction dont un modèle figure en annexe D au présent accord.
 4. L'Association s'engage à :
 - a) Recommander à ses membres d'accepter l'offre de règlement de l'Université;
 - b) Faire tous les efforts raisonnables pour retracer les personnes identifiées à l'annexe C, pour leur recommander d'accepter l'offre de règlement de l'Université et pour leur faire signer l'accord de transaction;
 - c) Cesser de donner un appui financier, logistique ou autre aux membres qui refuseraient de signer l'accord de transaction en vue d'intenter des poursuites judiciaires devant quelque tribunal que ce soit au sujet des conditions d'occupation des résidences durant le printemps et l'été 2000;
 - d) Donner instruction au procureur dont elle a retenu les services de refuser de représenter les membres qui refuseraient de signer l'accord de transaction.
 5. En vue d'éviter un litige, l'Université offre aux étudiants dont la liste figure en annexe E au présent accord de transiger au sujet des conséquences des travaux de construction selon les dispositions de l'accord de transaction dont un modèle figure en annexe F au présent accord, pour une période qui correspond à l'occupation réelle d'un studio dans les résidences de l'Université par chaque étudiant concerné et qui n'excède pas la période du 8 mai 2000 au 25 août 2000.
 6. L'Association s'engage à :
 - a) Recommander à ses membres d'accepter l'offre de règlement de l'Université;
 - b) Faire tous les efforts raisonnables pour retracer les personnes identifiées à l'annexe E, pour leur recommander d'accepter l'offre de règlement de l'Université et pour leur faire signer l'accord de transaction;
 - c) Cesser de donner un appui financier, logistique ou autre aux membres qui refuseraient de signer l'accord de transaction en vue d'intenter des poursuites judiciaires devant quelque tribunal que ce soit au sujet des conditions d'occupation des résidences durant le printemps et l'été 2000;
 - d) Donner instruction au procureur dont elle a retenu les services de refuser de représenter les membres qui refuseraient de signer l'accord de transaction.